

le mardi 28 mai 2002

13 heures

Prière.

M. S. Graham donne avis de motion 90 portant que, le mardi 4 juin 2002, appuyé par M. Allaby, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenante-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre des renseignements sur tout contrat visant la tenue d'activités de communications et de relations publiques relatives à la récente conférence sur l'énergie, tenue à Saint John, y compris des renseignements à savoir si le contrat a fait l'objet d'un appel d'offres, le nom de la compagnie ou du particulier qui a obtenu le contrat, la date et le montant du contrat ainsi que le ministère qui a ordonné la conclusion du contrat.

L'hon. M. Green annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après l'étude des motions émanant des députés, se forme en Comité des subsides pour commencer l'étude des prévisions budgétaires du ministère de la Justice, après quoi la Chambre se formera en Comité plénier pour étudier les projets de loi 7, 36, 37, 38 et 39.

M. Richard demande le consentement unanime de la Chambre pour passer outre à l'étude des motions émanant des députés. Le consentement unanime est refusé.

Le débat reprend sur le sous-amendement de la motion 6 proposé par M. Haché, appuyé par M. Allaby, dont voici le texte :

SOUS-AMENDEMENT

que l'amendement de la motion 6 soit amendé comme suit :

dans l'amendement, substituer, au mot « 12 », le mot « 17 » et substituer, aux mots « 7 juin 1999 », les mots « 13 octobre 1987 ».

Après un certain laps de temps, le président s'absente, et M. Ashfield, vice-président de la Chambre, prend le fauteuil à titre de président suppléant.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil.

Après un autre laps de temps, le président interrompt les délibérations et annonce que le temps alloué pour l'étude des motions émanant des députés est écoulé.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides sous la présidence de M. Bernard.

Après un certain laps de temps, le président du comité déclare qu'il est 18 heures et quitte le fauteuil pour le reprendre à 19 heures.

19 heures

La séance reprend sous la présidence de M. Ashfield.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. Ashfield, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi, a adopté plusieurs crédits et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

BUDGET PRINCIPAL
COMPTE ORDINAIRE
2002-2003

Les crédits suivants sont votés pour couvrir les dépenses au titre des programmes :

	Votés (\$)
MINISTÈRE DE LA JUSTICE	
Administration et planification	4 062 000
Procureur général	15 965 000
Services aux tribunaux	17 251 000
Services à la justice	3 015 000
Moins : crédits législatifs	35 000
Votés	40 258 000

FONDS DE ROULEMENT
SOLDES MAXIMAUX
2002-2003

AVANCES DE FONDS DE ROULEMENT	
Justice - Médiateurs des loyers	150 000
AVANCES DE PETITE CAISSE	
Justice	15 000

La Chambre adopte ces crédits.

La Chambre se forme en Comité plénier sous la présidence de M. Ashfield.

Après un certain laps de temps, M. Bernard prend le fauteuil.

Après un autre laps de temps, en l'absence inévitable du président de la Chambre, M. Ashfield, vice-président, prend le fauteuil à titre de président suppléant de la Chambre. Le président du comité, M. Bernard, demande au président suppléant de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants sans amendement :

- 36, *Loi spéciale de 2002 portant affectation de crédits* ;
- 37, *Loi spéciale de 2002 portant affectation de crédits (2)* ;
- 38, *Loi spéciale de 2002 portant affectation de crédits (3)* ;
- 39, *Loi spéciale de 2002 portant affectation de crédits (4)*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de faire rapport de l'avancement des travaux au sujet du projet de loi suivant :

- 7, *Loi modifiant la Loi sur la Société des alcools du Nouveau-Brunswick*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président suppléant de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 20 h 50.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

documents demandés dans l'avis de motion 81 (22 mai 2002).